demande d'interpellation sur des arrestations de grévistes opérées à leur domicile. La date, ajoute-t-il, en sera ultérieurement fixée.

M. Marcel Sembat. — Le décret de clôture avant été lu ce matin au Sénat je me trouve, à mon grand regret, dans l'impossibilité de discuter mon interpellation. Mais je tiens à protester contre les arrestations arbitraires opérées ce matin, au domicile des grévistes. Nous réglerons cette question à la rentrée.

LE DÉCRET DE CLOTURE

Le Président du Conseil donne lecture du décret déclarant close la session extraordinaire de 1903.

Un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance qui est adopté.

La séance est levée à 2 heures 15.

—x—

UN ACTE INCONSTITUTIONNEL

Paris, 30 décembre. — Le gouvernement a, ce matin, commis un acte inconstitutionnel. Il a clos la session extraordinaire, au Sénat, aux environs de midi, alors que la Chambre, n'étant convoquée que pour deux heures, ne pouvait recevoir au même moment cette communication du gouvernement.

Or, l'article 1er de la loi du 15 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics dit, paragraphe 2 :

Les deux Chambres doivent être réunies en session cinq mois au moins chaque année.

La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

On comprend l'importance que revêt une pareille disposition. En cas de profond désaccord entre les deux Chambres ou entre l'une d'elles et le gouvernement, elle les met dans l'impossibilité de prendre, en toute liberté, et en dehors de toute garantie, des délibérations pouvant influer gravement sur l'ordre de choses établi.

A l'heure actuelle, on n'a point cela à craindre, les deux Assemblées sont en majorité ministérielle.

Qu'il en soit autrement demain, et le cabinet aurait beau jeu, par une clôture de session prononcée dans la Chambre dont il serait sûr, de rendre nulle toute délibération que l'autre serait disposée à prendre.

LES FUNÉRAILLES DE M. ZANARDELLI

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL ITALIEN

Incidents

Rome, 30 décembre. — Des incidents ont marqué les obsèques de M. Zanardelli, ancien président du Conseil, qui ont eu lieu aujourd'hui. On sait que M. Zanardelli reçut, à plusieurs reprises, pendant sa maladie, la visite de son ami Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, qui assista à ses derniers moments. Les francs-maçons voulant faire une manifestation, avaient apporté, à Maderno, une immense couronne avec inscription. Le clergé n'a consenti à accompagner le cercueil que si la couronne n'entrait pas dans l'église. Les francs-maçons, poursuivant leur manifestation antireligieuse, ont scandaleusement exigé et obtenu, de la famille, qu'on retirât, des mains de M. Zanardelli, le chapelet qui y avait été précisément posé par sa sœur, mais celle-ci a exigé que, dans le cercueil, on posât un crucifix.

Les francs-maçons avaient voulu que les obsèques fussent purement civiles, mais ils se sont heurtés à la volonté absolue de la famille, et surtout à celle des deux sœurs, dans l'une est religieuse et supérieure dans un couvent. C'est par d'où qu'ils ont provoqué les incidents d'aujourd'hui.

Le corps a été transporté à la gare de Maderno par les carabiniers royaux, d'où il est parti pour Brescia, où l'inhumation a eu lieu. Le comte de Turin, représentant le roi, M. Giolitti, plusieurs ministres et de nombreuses personnalités politiques assistaient à l'inhumation.

M. L'ABBÉ LOISY

Un rédacteur du *Temps* a recueilli quelques déclarations de M. l'abbé Alfred Loisy, dont les livres d'exégèse viennent d'être condamnés par un décret du Saint-Office. Nous en détachons quelques extraits :

« — Ce n'est pas une condamnation que nous voulons obtenir de vous, monsieur l'abbé, c'est un renseignement sur les conséquences de ce décret : pouvez-vous cesser d'enseigner et rester prêtre ? »

« — Que devais-je faire ? Je ne renonçais à mes travaux d'exégèse catholique, répondit-il en souriant. Je suis trop vieux maintenant pour chercher une autre spécialité.

« — Trop vieux !

« — J'ai quarante-six ans ! Et il y en a un peu plus de vingt que j'étudie les origines chrétiennes !

« — Les conséquences ? Elles ne sont actuellement ne peut mettre enfin que par le ministère de l'Instruction publique. Je dois quelque chose de pouvoir la gêner en dépit des attaques dont je suis l'objet. J'y développerai le résultat de mes recherches aussi longtemps qu'il me sera possible. »

M. Loisy explique ensuite que, nommé aumônier des Dominicaines de Neuilly, il était devenu le catéchiste de leurs jeunes élèves :

« Je le fis pendant vingt ans, catéchiste de jeunes filles ; c'est pour elles que je m'étais remis à l'étude de la doctrine et de l'apologétique chrétiennes, années douze ans passées dans l'enseignement des langues orientales et de l'exégèse biblique. Maintenant, j'ai repris l'histoire des dogmes, je choisis pour guide le cardinal Newman, et je puise, en outre, du côté des [illegible] directeur, pour lui, [illegible] de MM. Harnack et A. Sabatier. La philosophie religieuse de ces écrivains protestants avait attiré [illegible] de tous les penseurs et même des théologiens catholiques. Il importait donc beaucoup plus de l'examiner et de la critiquer que de rétablir les antiques erreurs d'Arius ou même de Jansénius. »

Les conclusions de M. Loisy peuvent se résumer en cette déclaration :

« Mon livre serait passé inaperçu dans une série d'articles faits au point de vue de la théologie scolastique par l'abbé Gayraud dans *L'Univers*. L'attention d'autres théologiens a été attirée, et il en est résulté une littérature considérable au moins par la quantité.

« Je regrette tout ce bruit fait autour de mon ouvrage que je n'ai pas écrit, tout qu'on ait dit, pour inquiéter les croyants qui ne savent pas, mais pour rassurer les [illegible] et je [illegible] ruinant, par un exposé véritable du développement chrétien [illegible] savants qui ne croient pas de ma profession, non pas d'inquiéter les âmes simples, en posant pour elles des problèmes nouveaux et déconcertant s pour leur foi, mais au contraire de rassurer les fidèles dont l'esprit est inquiet. »

Et voici enfin les dernières lignes de l'article du *Temps*, nous citons textuellement :

Sans se laisser décourager, l'abbé Loisy va continuer ses travaux sur la critique des Evangiles. Il examine cette année, à son cours de l'Ecole des hautes études, les récits de la Passion dans les Synoptiques. — CHARLES DULOT.

P. S. — Nous avons eu cette conversation avec l'abbé Loisy, mardi matin. Dans la soirée la *Presse* a publié une interview avec l'auteur de l'*Evangile et l'Eglise*, qui contenait des déclarations que celui-ci ne nous avait pas faites. Nous avons interrogé, ce matin, à ce sujet, l'abbé Loisy qui, après avoir lu notre article, nous a répondu qu'il « maintenait les déclarations que nous avons recueillies. » *Ch. D.*

Ajoutons que *mercredi matin*, le *Soleil* publiait cette information, antérieure par conséquent à la publication du *Temps* :

Interrogé hier au sujet de l'attitude qu'il allait prendre, l'abbé Loisy a répondu :

« Je me soumets entièrement à la censure qui me » frappe, car je veux rester dans l'Eglise, et je n'ai point » l'étoffe d'un Lamennais ou d'un Père Hyacinthe. »

Tous les catholiques seront heureux de cette soumission, qui n'a rien d'humiliant pour son auteur, et ne peut que lui attirer l'unanime approbation.

Nous souhaitons ardemment que le *Soleil* ait raison contre le *Temps*.

LA COMPAGNIE NOUVELLE DE PANAMA

L'assemblée générale des actionnaires

VIFS INCIDENTS

Paris, 30 décembre. — Cet après-midi a eu lieu, dans la salle des Agriculteurs de France, l'assemblée générale des action de la Compagnie nouvelle de Panama. M. Beau préside, assisté du plus fort actionnaire, M. Gautron, liquidateur judiciaire, représentant 158.000 actions, et de M. Pontenier, qui en représente 41.000.

M. Lampre est désigné pour occuper les fonctions de secrétaire. Le nombre des actions représentées est de deux cent quarante-et-un mille cinq cents.

M. Lampre donne lecture des rapports du Conseil d'administration, où sont relatées les négociations engagées avec le gouvernement des Etats-Unis pour la cession des droits de la Compagnie, et les récents événements qui ont changé la face des choses dans l'isthme.

Il est à ce moment question du refus du Conseil d'administration d'admettre à l'assemblée, le représentant de la Colombie, M. Samper. L'assemblée, silencieuse jusqu'alors, devient houleuse, et M. Georges Thiébaud monte à la tribune. Il déclare prendre la parole au nom du Syndicat général de défense des actionnaires de Panama. « Un fait grave, dit-il, vient de se produire. Le représentant officiel de la Colombie en France, M. Samper, s'est vu refuser l'entrée de la salle, alors qu'il représente cinquante mille actions. » (Violentes protestations.)

M. Thiébaud répond, en s'adressant aux interrupteurs : « Même pour ceux qui comptent tirer un bénéfice d'une ruine française, il est bon de m'entendre jusqu'au bout. La convention Bunau-Varilla ne sera pas toute puissante devant la probité universelle. Il ne faut pas oublier que l'article 20 de la loi de concession du 18 mai 1878 est ainsi conçu : « Les différends qui s'élèveraient entre la Compagnie » et le gouvernement colombien, seront soumis à la » Cour suprême de Colombie. »

Le Président explique l'incident ainsi :

La Compagnie a reçu une opposition de la République de Panama, qui revendique la propriété des 50.000 titres détenus, jusqu'à présent, par la Colombie. En face de cette opposition, le Conseil d'administration a agi comme il le devait, en refusant à un représentant de titres en litige, l'accès de l'assemblée générale.

M. Gautron se range à l'avis du Conseil d'administration. Plusieurs orateurs se succèdent à la tribune, soutenant l'une ou l'autre des deux thèses.

Au milieu du bruit et des interruptions, M. Charbonnel, laissant de côté la question de la Colombie, prononce un violent réquisitoire contre M. Gautron et contre M. Lemarquis. Pendant ce temps, le tumulte continue. La salle est en grande majorité favorable au Conseil d'administration, mais les opposants, bien qu'en petit nombre, restent les maîtres de la tribune.

Au milieu du bruit, MM. Georges Thiébaud, Laberdesque et plusieurs autres invectivent M. Gautron et les membres du Conseil. Cependant, sur la demande de la majorité, la clôture est prononcée, et c'est au milieu d'un tumulte indescriptible que, finalement, les comptes sont approuvés par 9.230 oui et contre 119 non. Les commissaires sortants, MM. Pinet, de Baujean et de Matharel, sont réélus commissaires à mains levées.

LE TRAIN AUTOMOBILE RENARD

Paris, 30 décembre. — Nous avons parlé hier de la visite faite au palais de l'Elysée par le train automobile Renard, qui est la curiosité automobile du moment. Quelques explications complémentaires ne seront peut-être pas inutiles sur le fonctionnement de ce système. Ce qui le caractérise, d'après l'expression du colonel Renard lui-même, c'est la *propulsion continue* et le *tournant correct*.

Il s'agit d'un véritable train de véhicules attelés à une voiture locomotrice portant un moteur à pétrole de 50 chevaux ; les véhicules sont des voitures à voyageurs, des fourragères, des fourgons.

La voiture génératrice ne les traîne pas, ainsi qu'une locomotive de chemins de fer traîne ses wagons ; elle les envoie, leur distribue la force motrice, et se comporte comme une usine productrice d'énergie mais devenue mobile. Chaque voiture contribue ainsi, pour son compte, à l'adhérence, de telle sorte que la voiture génératrice n'a pas besoin d'être plus lourde que les autres pour entraîner le train, lequel se comporte comme une longue voiture articulée ayant autant d'essieux moteurs qu'il y a de véhicules. C'est pas son essieu d'arrière que chaque véhicule reçoit sa part d'énergie. On réalise ainsi la « propulsion continue », qui est la première condition. Quant au « tournant correct », il est réalisé par ce fait que les véhicules sont reliés les uns aux autres par un joint dit « à la Cardan » fort usité déjà en automobilisme et qui donne aux pièces qui le relie entre elles une extrême flexibilité.

C'est grâce à l'interposition de ces joints que les véhicules du train Renard peuvent se suivre avec autant de précision que s'ils roulaient sur des rails, et tourner avec une correction parfaite dans des courbes de très faible rayon : partout où la voiture génératrice de tête a passé, tout le reste passe, infailliblement entraîné sur la sorte de souple épine dorsale que constituent les attelages. Ajoutons que des ressorts compensateurs placés sur les moyeux des roues motrices empêchent le ripage, en même temps qu'ils rendant le démarrage plus doux. Enfin, la liaison cinématique que nous venons de décrire et qui solidarise toutes les voitures, met leur ensemble dans la main du mécanicien de tête qui les commande d'une manière absolue. Elle permet donc de réaliser le *freinage continu* en plaçant un frein unique sur l'arbre du train.

Il va sans dire que des véhicules ordinaires ne peuvent être intercalés dans le train Renard : les trucks de chacun des éléments de cet ensemble doivent être identiquement constitués ; c'est seulement ce que l'on charge sur eux qui peut varier. En se servant du locomoteur de tête pour remorquer des voitures quelconques, on retomberait sur tous les inconvénients des tracteurs actuels, c'est-à-dire, poids exagéré en vue de produire l'adhérence nécessaire, non homogénéité du convoi, et impossibilité de virer dans les courbes de faible rayon.

On s'est demandé si le principe de propulsion ainsi pratiqué ne pourrait pas, par une extension logique, être appliqué aux trains sur rails. Il ne paraît pas qu'il y ait à cela de difficulté pratique en dehors de l'application d'un matériel spécial, et peut-être verra-t-on les trains Renard parcourir aussi les voies ferrées, après avoir commencé par les rues et les boulevards de Paris.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

reçoit les souhaits des chanoines de St-Jean-de-Latran

Paris, 30 décembre. — Le président de la République vient de recevoir les premiers vœux du nouvel an. Ils lui ont été adressés le jour de la Noël, par les chanoines de Saint-Jean de Latran dont, par tradition monarchique, M. Loubet est titulaire.

Le ministre des affaires étrangères a préparé sur une grande feuille de papier glacé, dorée sur la tranche, la réponse suivante qui a été expédiée hier, à Rome, par la valise.

Emile Loubet, président de la République française, aux vénérables chanoines du chapitre de Saint-Jean de Latran.

Nous avons reçu avec plaisir la lettre de félicitations que vous nous avez adressée à l'occasion de renouvellement de l'année. Nous sommes particulièrement sensible aux souhaits que vous formez pour la France et pour notre bonheur personnel, et nous vous en remercions très sincèrement.

Vous pouvez être assurés que, de notre côté, nous serons toujours heureux de vous donner des marques de notre bienveillance et de notre considération.

Emile LOUBET.

LA RUSSIE ET LE JAPON

L'ÉTAT DU CONFLIT

Comme nous l'avons annoncé déjà, le débarquement des Japonais sur certains points de la côte méridionale de la Corée, afin d'y supprimer les émeutes locales, est tout à fait dans le domaine des choses possibles. La *Gazette de Cologne* reçoit de nouveau ce renseignement de Saint-Pétersbourg. Le journal allemand ajoute :

« Cette nouvelle, qui émane d'une source très certainement bien informée, semble reconnaître aux Japonais un certain droit à défendre leurs intérêts dans le sud de la Corée par la force des armes et contredire les bruits d'après lesquels la Russie considérait comme un *casus belli* le débarquement de troupes japonaises importantes dans le sud de la Corée. »

Une telle attitude, de la part de la Russie, augmente infiniment les chances de paix.

Si ce même Etat ne donnait pas, on ne sait pourquoi, l'impression qu'il répugne à laisser la porte ouverte au commerce du monde en Mandchourie, le *war-cloud* (nuage de guerre) que les journaux britanniques et américains signalent avec persistance commencerait à se dissiper.

AU JAPON

Le conseil des ministres s'est réuni mardi. On ignore le résultat des délibérations qui ont duré trois heures et demie.

Le mikado vient de promulguer deux décrets : le premier portant création d'un conseil supérieur de la guerre qui, sous la présidence du mikado, assurera une coopération efficace de l'armée et de la marine (ce conseil comprend les ministres et les divers états-majors) ; le second décret garantit un emprunt de 10 millions de yen, soit 25 milions de francs, portant intérêt à 6 % pour la Compagnie de chemin de fer Séoul-Fusan. Le mikado accorde une somme de 2 millions de yen pour achever les travaux avant la fin de 1904.

Une dépêche de Tokio au *Daily Telegraph* donne les détails suivants sur les mesures que le gouvernement est autorisé à prendre, en cas de besoin :

1. Emprunt provisoire remboursable en deux ans ;
2. Emission de bons de l'Echiquier remboursables en cinq ans ;
3. Emploi des fonds de la réserve spéciale de l'Etat ;
4. Garantie de remboursement des obligations émises par l'administration du chemin de fer de Séoul à Fusan ;
5. Prélèvement des sommes nécessaires à la construction rapide de cette ligne.

Le président et les administrateurs du chemin de fer seront nommés par le ministre des communications.

La compagnie sera placée sous la haute direction du gouvernement.

EN RUSSIE

Le *New-York Herald* reçoit de Saint-Pétersbourg des nouvelles assez pessimistes. La Russie ne déclarerait la guerre, mais ne s'inclinerait à aucun prix devant le Japon. La tournure que prendront les événements dépend donc de cette dernière puissance.

La *Novi Krai*, journal de l'amiral Alexeïef, manifeste au contraire des espérances de solution pacifique.

Les navires russes qui faisaient des manœuvres devant Bizerte, l'*Ossliabia*, le *Dimitri Donskoï* et l'*Aurora*, ainsi qu'un certain nombre de torpilleurs, ont reçu l'ordre de gagner le Pacifique. Le grand-duc Alexandre Michailovitch a quitté Sébastopol pour Saint-Pétersbourg, où il doit conférer avec le tsar sur des questions maritimes.

Liverpool, 30 décembre. 12 h. 30. — D'après le correspondant à Londres de la *Liverpool Post*, généralement bien informée, mais qu', cette fois-ci, aurait besoin de confirmation, la flotte russe, actuellement dans les eaux méditerranéennes, est en route pour les eaux chinoises. Le Japon aurait informé le gouvernement russe que si la flotte dépasse le canal de Suez, le Japon déclarera que cet acte est « inamical » et se résoudra aux extrémités.

EN AMÉRIQUE

On mande de Washington au *Morning Leader*, que plusieurs officiers de l'armée américaine ont donné leur démission afin de pouvoir s'engager dans l'armée japonaise.

L'opinion aux Etats-Unis est assez partagée sur les questions d'Extrême-Orient. Les intérêts représentés par le principe de la porte ouverte que défend le Japon militent en faveur de cette puissance.

FAITS DIVERS

DRAME DANS UN ASILE D'ALIÉNÉS. — Nous avons signalé la descente de justice opérée à l'hospice de Tours, afin d'enquêter au sujet de la mort suspecte d'un aliéné que l'on a prétendu avoir été accidentellement étranglé par ses gardiens.

Voici, d'après la *Dépêche de Tours*, comment les faits se seraient passés :

« Le 11 décembre, vers six heures du soir, le gardien Redureau rédigeait son rapport journalier dans un des réfectoires de l'asile, lorsque le nommé Méchin, un malheureux atteint d'une paralysie de la langue, depuis trois jours seulement pensionnaire de l'établissement, vint à deux reprises l'interrompre dans sa besogne en le tirant par la manche de son paletot. Redureau intima deux fois l'ordre à Méchin de se retirer dans la salle commune, mais celui-ci revint à la charge et tira une troisième fois la manche du paletot de son gardien.

» Redureau impatienté dit à ses collègues présents : « Je vais lui passer la camisole de force, comme ça il me laissera faire mon rapport. »

» Méchin eut peur et saisit Redureau par le bras pour l'empêcher de mettre à exécution sa menace, entre toutes redoutée des malades. Le gardien se dégage, et Méchin courut se réfugier dans la salle commune. Redureau revint avec la camisole de force et se mit en devoir de la passer au dément. Celui-ci se débattit. Un second gardien, nommé Berthelot, arriva à la rescousse. Il avait enroulé son tablier de service et le passa, par derrière, autour du cou de Méchin, afin de paralyser ses mouvements. Méchin, suffoqué, tomba en arrière. Les gardiens lui passèrent alors la camisole, mais, pour la lacer, ils durent le retourner sur le ventre. Le malheureux avait toujours au cou le tablier que Berthelot n'avait pas cessé de serrer. Méchin se débattait encore. Trois nouveaux gardiens entrèrent en scène. Un nommé Alanche prit la place de Redureau qui alla chercher les entraves. Alanche maintenait les bras de Méchin sur le sol, dans le prolongement de la tête et comme il venait de faire avec son genou une violente pression sur la tête du malheureux, Berthelot lui aurait dit : « Attention, vous allez le tuer. » Alanche prétend que c'est un autre gardien, un de ceux qui intervinrent comme lui-même en dernier lieu qui mit le pied sur le cou de Méchin pendant qu'il tirait des deux mains sur les deux bouts du tablier abandonné par Berthelot et qu'à ce moment le corps du fou a eu un long frisson pour devenir ensuite complètement inerte.

» Comme Redureau revenait avec les entraves, Alanche lui cria : « Ce n'est pas la peine, il est passé. » Méchinn était mort, en effet.

» On prévint le gardien-chef, sans très probablement lui raconter la scène. Il tenta vainement de ranimer Méchin. Un interne fut appelé. Il prétendit que la mort était due à une hernie dont Méchin était atteint. Le directeur accourut à son tour. Cette fois l'interne attribuait le décès à un accès de colère. Le chef de service, le docteur Archambault, fut mandé. Il ne remarqua aucune trace suspecte de strangulation sur le cou de Méchin. Il pratiqua l'autopsie et déclara que Méchin avait succombé à un accident cardiaque.

» Le silence fut fait sur ce drame. Mais la justice, informée par hasard, s'empara de l'affaire.

» Le docteur Archambault et l'interne ont été entendus par le juge d'instruction.

» Le parquet va faire procéder à l'exhumation du cadavre de Méchin aux fins d'une nouvelle autopsie. »

ASSASSINAT D'UN INSTITUTEUR. — Une dépêche de Cannes annonce qu'un instituteur de l'école de la Bocca, M. Honoré Soustelle, a été assassiné, hier soir, à cinq heures, sur la route de Pégomas, par un individu qui a tiré sur lui, à quelques mètres, deux coups de fusil. Le cœur a été traversé par les deux projectiles. La mort a été instantanée.

L'assassin a pris la fuite. On croit à une vengeance.

SUICIDE D'UNE ARTISTE. — Lucienne Dorval, de son vrai nom Lucienne Plaquet, une théâtreuse bien connue, s'est tuée cette nuit d'un coup de revolver au cœur, dans une des salles du café du Départ, rue Saint-Lazare.

La jeune femme, très élégamment vêtue, les doigts chargés de nombreuses bagues, était venue s'installer vers minuit à une table de ce café.

Elle écrivit plusieurs lettres qu'elle déposa devant elle après les avoir soigneusement cachetées. Puis, une détonation retentit. La jeune actrice s'affaissa foudroyée.

M. Tanguy, commissaire de police du quartier de la Chaussée d'Antin, prévenu, vint procéder aux constatations d'usage. Le corps de Mlle Dorval a été ramené au domicile qu'elle occupait, rue Mogador, 5.

On attribue son suicide à des chagrins d'ordre intime.

LE CRIME D'AIX-LES-BAINS. — Dans une longue lettre qu'il adresse à un journal de Lyon, Edouard Ladermann revient sur les révélations qui lui ont été faites par son frère César, au sujet du drame de la villa Solms.

Suivant lui, sur les instances de la Giriat, César Ladermann, s'était rendu une première fois à Aix-les-Bains où la femme de confiance d'Eugénie lui expliqua qu'après avoir songé à endormir sa maîtresse et la bonne, elle avait résolu de les tuer.

César Ladermann se serait récrié, déclarant que jamais il ne se mêlerait d'une affaire de ce genre.

Quelques jours plus tard, se trouvant à Vichy avec Bassot, César Ladermann recevait une lettre de la Giriat disant : « J'ai ce qu'il faut, venez. » Ladermann crut comprendre que ce qu'il fallait était du chloroforme, et il partit pour Lyon et Aix. Quand il arriva à la villa Solms, il trouva la Giriat qui lui dit : « C'est bien. Reste dans le jardin, je te passerai les bijoux. » Et César Ladermann attendit.

Dix minutes après, la Giriat sortait en disant : « Il y en a une qui dort déjà. Je vais chercher l'autre au Casino ». Et effectivement, la « Nubienne » rentrait bientôt avec Eugénie Fougère.

Une demi-heure s'écoula, puis la Giriat apparut et dit à Ladermann : « Voilà les bijoux. Maintenant, il faut me ligoter ». César Ladermann répondit : « Oui, mais si elles allaient se réveiller ? » « Ne crains rien, dit la Giriat, elles sont froides déjà ! »

César Ladermann comprit alors que la Giriat avait étranglé Eugénie Fougère et sa bonne. Il passa des liens aux bras et aux jambes de la « Nubienne » et s'enfuit, emportant les bijoux à Lyon, puis à Paris, où il les remit à Bassot.

Edouard Ladermann affirme que cette version lui a été répétée à plusieurs reprises par son frère, et pour lui elle est l'expression de la vérité.

MORTE A 107 ANS. — Rodez, 30 décembre. — On annonce de Larquet, près de Berthelène, le décès d'une dame Viguier, née Rose Maurel, originaire d'Agen, près Rodez, où elle avait vu le jour le 16 mars 1797. La défunte était âgée, par conséquent, de près de cent-sept ans. Cette vénérable aïeule était mère de quatre filles dont trois existent encore et sont presque octogénaires. Elle avait de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants. Mme Viguier avait été un véritable modèle de sobriété ; elle vivait de laitage et de légumes secs auxquels elle ajoutait de loin en loin, mais seulement les jours de fête, un petit morceau de porc salé. La viande fraîche et les légumes verts lui étaient à peu près inconnus. Elle n'avait bu de vin que trois fois dans sa vie et avait été toujours très bien portante et d'une humeur très gaie. Plusieurs médecins et physiologistes étaient allés voir de près, en ces derniers temps, ce véritable phénomène de robustesse sénile et leur étonnement fut profond. Ce cas extraordinaire de longévité enthousiasmait surtout les partisans du système végétarien, qui le revendiquaient, non sans quelque raison, en faveur de leur école.

1904 VA S'OUVRIR

Le moment est donc venu de se procurer un

Almanach pratique

c'est-à-dire une sorte de « vade mecum » qui ne se borne pas seulement à donner très exactement le calendrier, mais qui contient en outre des indications bonnes à consulter chaque jour: conseils pour la vie pratique, recettes, renseignements administratifs, marchés principaux de la région, etc., etc.

A côté de l'utile, on peut demander aussi l'agréable : historiettes, bons mots, croquis amusant.

Eh bien ! tout cela se trouve dans

LE GRAND ALMANACH ILLUSTRÉ

du « Journal de Roubaix »

qui, pour le prix modique de cinquante centimes, est certainement l'un des plus complets et plus variés du genre. 46.216d.

LES GRÈVES

A LILLE

Une grève d'ébénistes. — Les dix-huit ouvriers occupés dans l'atelier d'ébénisterie de M. Emile Lalens se sont mis en grève mardi matin. Nous ignorons les causes de cette cessation de travail.

AU CATEAU

Les grévistes se sont réunis mardi, à deux heures, sur la place, par groupes, en manifestant. La gendarmerie à cheval les a dispersés.

Quelques arrestations ont été opérées, mais elles n'ont pas été maintenues.

Les manifestants ont été jusque Montay et sont ensuite revenus à la salle des fêtes, où a eu lieu une réunion.

CONTRE LA LIBERTÉ

A ROUBAIX

Le refus d'autorisation notifié aux Filles de la Sagesse de l'Externat de la rue Pellart. — Les habitants du quartier du Sacré-Cœur apprendront, avec peine, que l'autorisation qui avait été demandée par les Filles de la Sagesse de l'Externat de la rue Pellart, vient de leur être refusée.

Notification de ce refus leur a été faite, mercredi après-midi.

Les dévouées religieuses devront quitter leur établissement avant le 15 janvier prochain.

Elles emporteront, dans leur exil, les regrets et les sympathies des nombreux parents qui leur confiaient, depuis de si longues années, l'éducation de leurs enfants.

Nous croyons savoir que, malgré cette mesure inique du gouvernement, l'école de la rue Pellart ne sera pas fermée ; des institutrices libres viendront prendre la place des Filles de la Sagesse.

A TOURCOING

Encore une fermeture d'école congréganiste. — Les Sœurs de Sainte-Thérèse, qui, depuis une dizaine d'années, dirigeaient une importante école de filles, rue du Clinquet, avaient demandé l'autorisation exigée par la loi contre les congrégations. On n'avait pas, jusqu'ici, tracassé ces bonnes religieuses qui se dévouent, on sait avec quelle abnégation, à l'instruction des enfants du peuple. Voici que mardi soir, M. Delattre, commissaire de police, se présente à l'école et notifie aux Sœurs de Sainte-Thérèse que l'autorisation leur est refusée et que l'école doit être fermée pour le 15 janvier prochain.

On juge de l'émotion que cette nouvelle a produite dans ce populeux quartier où les bonnes Sœurs jouissaient de l'affection de tous.

Ainsi que nous l'avons dit, les Sœurs de Sainte-Thérèse, elles sont cinq, tenaient cette école, l'une des plus prospères de la Ville, depuis une dizaine d'années.

A propos de cette mesure qui affligera profondément les catholiques, nous avons reçu la communication suivante :

« M. le Doyen de Notre-Dame informe ses paroissiens qu'il ne recevra pas de visites à l'occasion du nouvel an, en raison du deuil qui le frappe par la fermeture des classes de la rue du Clinquet. »

—x—

Les Frères Maristes de Valenciennes en correctionnelle. — Au début de l'audience de mercredi, le Tribunal de Valenciennes a rendu son jugement.

Le Père Garin est acquitté, parce que, dit le jugement, « les visites qu'il faisait à la maison de la Place-Verte ne se prolongeaient que pendant un temps très court, et s'expliquaient par le seul désir que l'inculpé avait de revoir les lieux où il était resté 40 ans. »

Les Pères de Mijolla et Bresson sont condamnés à 50 fr. d'amende ; le Père Rieux à 25 fr. ; tous trois solidairement aux dépens.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus intelligent entre le *Producteur*, le *Négociant*, le *Marchand*, le *Consommateur*. *Elle* remplace l'offre directe et s'impose à tous aujourd'hui.

LUMINOL *savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.*

DEUX CELEBRES PRODUITS. C'est 13, rue du Bois, 13, qu'on trouve le délicieux **Beurre d'Ostcamp** et l'excellent **Lait stérilisé** de la **Belle Etoile**, de Sailly. On porte à domicile. *Téléphone*, 604.

44177-7

FEUILLETON DU 1er JANVIER 1904 N° 207

LA JOUEUSE D'ORGUE

par XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

LA PETITE MARTHE

— Il aura beau le vouloir, sa volonté ne peut rien sur le cœur d'Aline... — Ne cherche plus à m'abuser, n'essaie pas de me consoler, ce serait inutile... Mais sois sans crainte, ma bonne mère, je ne me laisserai point abattre par le désespoir... Tu me restes, et quand on a une mère telle que toi, on n'a pas le droit de se trouver tout à fait malheureux.

Mme Vernière entoura son fils de ses bras et le pressa contre son cœur avec effusion.

Philippe poursuivit :

— Je travaillerai, d'ailleurs, et avec le travail on oublie... J'oublierai, je te le promets...

— Aline sait-elle que tu l'aimes ?

— Elle l'a peut-être deviné, mais je ne lui en ai jamais fait l'aveu... — Je comptais parler aujourd'hui... Tu vois que j'ai bien fait de me taire... — Ce n'est ni la faute d'Aline, ni la faute d'Henri si je souffre... — Ils se connaissaient avant de me connaître... il est tout naturel qu'ils se soient aimés ! — Ce serait une grande injustice de ma part de leur en vouloir... — Aussi c'est fini... mère... c'est fini... Je n'y pense plus... Je n'y veux plus penser... Je ne veux pas être triste...

Et Philippe, appuyant sa tête sur l'épaule de sa mère, éclata en sanglots.

— Désires-tu que je quitte dès demain cette maison ? — Que je retourne à Neuilly avec Aline ? demanda Mme Vernière.

— Non ! Cent fois non ! Je ne le désire pas ! — Que rien ne soit changé... Que notre existence reste la même... Il n'y a qu'une espérance de moins dans mon cœur...

En ce moment Henri Savanne, sortant de la villa, traversa la pelouse et se dirigea vers la mère et le fils.

— C'est vous que je cherchais, mon cher Philippe — dit-il au jeune homme en lui tendant la main — et je suis heureux de trouver Mme Vernière auprès de vous...

Philippe prit et serra sans hésiter la main que lui tendait Henri.

Celui-ci continua :

— Je viens de rencontrer ma cousine Mathilde.

Amélie et son fils tressaillirent.

— Elle vient de me dire quel trouble elle croyait avoir jeté dans votre âme en vous apprenant que depuis longtemps Aline et moi nous nous aimions et que nous étions fiancés. — En vous voyant pâlir tout à coup elle a compris ce qui se passait en vous, elle a deviné que, vous aussi, vous aimiez la fille de Richard Vernière, et qu'elle venait, par sa révélation, de vous causer une vive douleur... — Aussitôt que j'ai su cela, mon cher Philippe, j'ai voulu vous parler, afin qu'aucun nuage ne s'élève entre nous, qu'il ne survienne aucun refroidissement dans notre affection mutuelle... — Si ce que Mathilde a supposé est vrai, je viens vous demander pardon d'être pour vous la cause involontaire d'une souffrance... — Depuis que j'ai le bonheur de vous connaître, je vous ai trop bien jugé pour ne pas être aujourd'hui certain que vous me conserverez votre amitié, qui m'est infiniment précieuse, et dont je me crois digne.

— Vous m'avez bien jugé, mon cher Henri, — répondit Philippe. — Oui, certes, nous serons toujours amis, amis de tout cœur !... C'est vrai, j'ai souffert, et je souffre encore, mais ce n'est pas votre faute, et je félicite bien sincèrement Aline de son choix. — Elle ne pouvait en faire un meilleur, car vous êtes l'homme le plus loyal et le plus digne d'être aimé que je connaisse...

— Merci de ces paroles, Philippe, elles me prouvent que je vous voyais bien tel que vous êtes ! — Et, vous n'en voulez pas à ma cousine de son imprudente révélation ?

— *Comment pourrais-je en vouloir à cette charmante jeune fille qui ne se doutait point du mal qu'elle me faisait ?* — Elle m'a rendu d'ailleurs un grand service en m'ouvrant les yeux... Plus mes illusions se seraient prolongées et plus leur perte eût été douloureuse, et en outre elle m'a fourni le moyen de connaître la grandeur de votre âme et la sincérité de votre attachement pour moi !

Mathilde était aux aguets.

Effrayée de l'effet produit sur Philippe par ce qu'elle avait, dans le premier moment, considéré comme un jeu, elle craignait que le jeune homme ne fût profondément irrité contre elle à la suite de ce jeu cruel, et cela lui causait une extrême inquiétude.

C'est qu'un sentiment inconnu d'elle jusqu'alors venait de s'éveiller tout à coup dans son cœur.

Mathilde s'était éprise de la victime, en la voyant souffrir.

Elle avait tout dit à Henri, et c'est presque avec des larmes qu'elle lui avait demandé d'obtenir que Philippe ne lui gardât point rancune.

En entendant parler le jeune homme, depuis la cachette qu'elle s'était ménagée derrière un massif d'arbustes, une immense joie remplaça son angoisse.

Elle n'y tint plus, — s'élançant vers le groupe formé par Mme Vernière, Henri et Philippe, et saisissant les mains de celui-ci, elle s'écria :

— Oh ! merci ! merci, de m'avoir pardonné !... Si vous vous étiez mis à me détester, cela m'aurait fait tant de peine ! Oh ! de la peine à en mourir !...

Mme Vernière, très émue par cette petite scène inattendue, attira Mathilde sur sa poitrine et lui dit en l'embrassant :

— Oui, chère, chère enfant, on vous pardonne une faute que vous n'aviez point commise... Vous avez un cœur d'ange, ma mignonne, et Dieu vous bénira ! Vous serez heureuse...

— Avez-vous vraiment cru à ma rancune, mademoiselle ? — demanda Philippe presque souriant.

— Oh ! j'en avais si peur... si peur...

— Eh bien ! soyez rassurée...

Et, prenant une des mains de la jeune fille, il l'appuya contre ses lèvres.

On retourna vers l'habitation.

La jeune fille prit le bras de Mme Vernière sur lequel elle s'appuya tremblante.

Henri marchait un peu en arrière, à côté de Philippe qui, du regard, suivait Mathilde.

— C'est elle que vous auriez dû aimer... — lui dit-il à demi-voix.

— Peut-être avez-vous raison... — murmura Philippe avec un soupir.

Si bas qu'eussent été prononcés ces mots, Amélie et Mathilde les avaient entendus, ou plutôt devinés, et, sans en avoir conscience, la fille de Daniel Savanne serra fortement le bras sur lequel elle s'appuyait.

Dans la soirée, Mme Vernière raconta à son mari ce qui s'était passé.

Mais Robert était si heureux d'avoir pu reprendre au juge d'instruction la preuve matérielle de son crime, il lui semblait se sentir désormais tellement à l'abri de tout danger, qu'il ne prêta qu'une attention relative aux confidences de sa femme.

Le mariage de Philippe et d'Aline